

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE et de GARANTIE

**1. OBJET :** Toute commande de produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par nos conditions particulières, qui prédominent les conditions générales d'achat, dans le respect de la loi dite « Dutreil ». Tout amendement éventuel à ces conditions générales de vente et/ou de prestations de service fera l'objet d'un accord préalable librement accepté et signé par les parties.

**2. PRIX :** Les marchandises sont facturées au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La SASU 512IT s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment compte tenu notamment de la fluctuation des cours de change des monnaies et des frais bancaires. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

**3. LIVRAISON :** La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur ou dans tout autres locaux désignés. La vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge. En cas d'avarie ou de manquant, de réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré, l'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de trois jours, suivant la date de livraison par écrit avec AR auprès du vendeur ou du transporteur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées. Les délais de livraison sont indiqués en fonction des disponibilités de stock ou d'approvisionnement et ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont aucunement garantis. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison au maximum d'un mois des produits ne pourra donner lieu au profit de l'acheteur, à l'annulation de la commande ou à l'allocation de dommages et intérêts.

**4. RESERVE DE PROPRIETE :** Les matériels restent la pleine et entière propriété du fournisseur jusqu'au paiement intégral de leur prix. A défaut de paiement intégral, le client s'engage à restituer le matériel et prendra à sa charge les éventuels frais de démontage et de remise en état. Dans tous les cas où le fournisseur sera amené à faire jouer la réserve de propriété, les acomptes perçus lui resteront acquis définitivement. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, La SASU 512IT se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

**5. FORCE MAJEURE :** La responsabilité de la SASU 512IT ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

**6. RETOURS :** Tout retour de produit, livré conforme au devis, doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur. Le vendeur peut refuser tout retour de matériel conforme au devis.

**7. GARANTIES :** Le Fournisseur garantit son matériel neuf contre tout défaut de matière de conception et tout vice de construction pour une durée d'un an. La garantie donnée par le fournisseur est strictement limitée, soit à l'échange gratuit de pièces présentant des défauts ou des vices de construction soit à la réparation gratuite de ces dernières. Cette garantie ne peut être invoquée par le client pour obtenir l'échange ou la réparation gratuite de pièces détériorées par suite d'incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure tels que : Chute, casse, incendies, inondations, infiltrations, émanations chimiques, etc.... La garantie ne couvre pas non plus les réparations ou remplacements imposés par l'usure normale du matériel, ainsi que les accidents provenant des négligences, inobservation des consignes de mise en service ou d'utilisation et modifications apportées hors de l'intervention du fournisseur. La réparation, la modification ou le remplacement d'une pièce pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non-conformes avec la nature, les prescriptions et l'aptitude à l'emploi des produits ainsi que les piles, batteries ou accumulateurs. L'entretien normal de l'installation n'est pas compris dans cette garantie et donne lieu à un contrat spécial.

**8. MATERIEL AVEC INSTALLATION :** Pour les matériels ayant fait l'objet d'une installation par nos soins, outre la garantie légale sur le matériel, une année de garantie de service est comprise dans le prix avec pour départ la signature du PV de réception. Les demandes seront prises en compte par envoi de courriel au service technique avec le descriptif de la demande. Les interventions pourront se faire par télégestion ou avec un déplacement physique. Le client s'engage à laisser un libre accès aux installations. Toute modification de la programmation initiale ouvre droit à facturation de même que les demandes de formation supplémentaires. Ne sont pas prises en compte par la garantie les dégâts couvrables par les assurances (surtenion électrique-foudre, dégâts des eaux, vandalisme, incendie, ...). Pour les installations téléphoniques et informatiques, les dysfonctionnements relevant de l'opérateur de réseau ou du fournisseur d'accès utilisé ne seront pas couverts par la garantie et La SASU 512IT ne pourra pas être mise en cause pour les problèmes qui pourraient en résulter.

**9. FOURNITURES DE PIÈCES DE RECHANGE ET REPARATIONS :** Dans le but d'assurer le bon fonctionnement de ces appareils, le fournisseur propose à ses clients des contrats de maintenance pour le matériel dont elle peut réglementairement assurer l'entretien. A défaut de contrat de maintenance, le client peut commander les pièces de rechange ou renvoyer la pièce usagée au magasin du fournisseur. Les réparations dans les ateliers du fournisseur nécessitent toujours l'acceptation écrite d'un devis qui est adressé au client. Les frais de main d'œuvre et de déplacement sont à la charge du client.

**10. MODALITES DE PAIEMENT :** Un acompte correspondant à un pourcentage du prix total des services commandés est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable comptant au jour de la fourniture des prestations. Les factures sont payables selon la loi LME. En cas de retard de paiement le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application des pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal majoré de 40€. Aucune compensation ne pourra être effectuée par le Client entre des pénalités de retard dans la fourniture des prestations commandées et des sommes dues par le Client à la SASU 512IT. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé. Si le contrat est un contrat d'entreprise et si le client travaille en sous-traitance pour un client final, le client s'engage à fournir les coordonnées du client final dans le respect de la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance.

**11. CLAUSE RESOLUTOIRE :** En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit par le vendeur qui pourra demander la restitution des produits aux frais du client sans préjudice de tout autres dommages et intérêts. Les sommes restantes dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

**12. PROTECTION DES DONNEES :** La Société assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016. Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas la Société à une Obligation de résultat concernant la sécurité des données.

**13. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES :** L'achat par le Client peut entraîner le traitement de ses données à caractère personnel. Si le Client refuse le traitement de ses données, il lui est demandé de s'abstenir de recourir aux services de la SASU 512IT. Ce traitement des données à caractère personnel se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016. Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : [admin@512it.fr](mailto:admin@512it.fr). Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de sa Commande et à l'établissement de ses factures le cas échéant, ainsi qu'à l'amélioration des services proposés sur la Société

**14. PARTAGE DES DONNEES COLLECTEES :** La SASU 512IT peut avoir recours à des sociétés tierces pour effectuer certaines opérations. Le Client accepte que des sociétés tierces puissent avoir accès à ses données pour permettre la réalisation de sa commande. Ces sociétés tierces n'ont accès aux données collectées que dans le cadre de la réalisation d'une tâche précise. La SASU 512 IT reste responsable du traitement de ces données. Par ailleurs, le Client peut être amené à recevoir des informations ou des offres commerciales de la part de la SASU 512IT ou de ses partenaires. Le Client peut à tout moment s'opposer à la réception de ces offres commerciales, en écrivant à l'adresse de la SASU 512IT. En outre, les informations des Clients pourront être transmises à des tiers sans leur accord express préalable afin d'atteindre les buts suivants : respecter la loi, protéger toute personne contre des dommages corporels graves, voire la mort, lutter contre la fraude ou les atteintes portées à la Société ou à ses utilisateurs, protéger les droits de propriété de la Société.

**15. PROPRIETE INTELLECTUELLE :** La marque, le logo et la charte graphique sont des marques déposées dont la propriété revient exclusivement à la Société. Toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction, qu'elle soit partielle ou intégrale sans l'autorisation expresse de ladite société exposera le contrevenant à des poursuites civiles et pénales. Les développements spécifiques de tous ordres réalisés par le fournisseur restent sa propriété intellectuelle exclusive, le vendeur ne peut pas les divulguer ni les dupliquer.

**16. ACCEPTATION DU CLIENT :** Le Client accepte expressément les CGV. Il déclare en avoir pris connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document, notamment ses propres conditions générales d'achat.

**17. ATTRIBUTION DE JURIDICTION :** Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Avignon (France)